



Arrêté du maire

Arrêté temporaire de circulation

2022/31

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, le **16 SEPTEMBRE 2022**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 ; L2212-2 ; L2213-1 ; L2213-2.

Vu le Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu l'arrêté du 2022/30 du 2 septembre 2022,

Vu la demande de l'entreprise Contant, pour réaliser des travaux pour le compte du SIE d'Ayen, dans le cadre des travaux d'enfouissement de lignes à Saint-Robert, d'intervenir en sus des voies mentionnées dans l'arrêté 2022/30 rue de Bellevue.

Considérant que pour effectuer ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité.

ARRETE

Article 1 : Du 16 septembre au 14 octobre 2022, l'entreprise Contant est autorisée à occuper le domaine public à Saint-Robert, rue de Bellevue pour réaliser des travaux dans le cadre du projet d'enfouissement de lignes à Saint-Robert.

Article 2 : Du 16 septembre au 14 octobre 2022, la rue de Bellevue sur le territoire de la commune de Saint-Robert pourra être interdite à la circulation dans le cadre des travaux susmentionnés.

Article 3 : Une déviation sera instaurée rue Raphaël Gasperi et rue Richard d'Amarzit à Saint-Robert pendant toute la durée des travaux réalisés rue de Bellevue par l'entreprise Contant.

Article 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise l'entreprise Contant.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le commandant de gendarmerie d'Objat.

Le Maire,
Claude ACHARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "CA", is written over the printed name of the Mayor.

